

STAGES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

STAGE EN ECOLE PROCEDURE A SUIVRE

Les directeurs ont la possibilité d'accueillir des élèves de Seconde en stage d'observation du 16 au 27 juin 2025.

AU NIVEAU DU DIRECTEUR

Etape n°1

- recueillir la liste des **enseignants volontaires** de l'école
- définir le « **parcours** » des **stagiaires** au sein de l'école :
 - * soit 1 seule classe est observée par chaque stagiaire au cours des deux semaines → *l'enseignant est tuteur*
 - * soit plusieurs classes sont observées par chaque stagiaire au cours des deux semaines → *le directeur est tuteur*

Etape n°2 : deux possibilités

OU

Offre de stage proposée de l'école

- compléter un formulaire sur la **plateforme 1jeune1solution** pour déposer une offre de stage (*tutoriel proposé*)
- établir le contact avec le(s) stagiaire(s) qui répondent à l'offre
- une fois la candidature retenue, remplir la convention en ligne
- imprimer la convention et l'envoyer à l'IEN pour signature

Candidature spontanée du stagiaire

- une fois la candidature retenue, compléter **à posteriori** le formulaire sur la **plateforme 1jeune1solution** pour déposer l'offre de stage dans leur école (*tutoriel proposé*)
 - remplir la convention en ligne
 - imprimer la convention et l'envoyer à l'IEN pour signature
- A noter : si le lycéen transmet une convention déjà imprimée, celle-ci peut être utilisée pour envoi à l'IEN.**

AU NIVEAU DE LA CIRCONSCRIPTION

Chaque IEN transmet à la DSDEN la liste des stages qui se déroulent dans sa circonscription.